

APPEL A CANDIDATURE – SOUTIEN A LA CREATION 2025

Accueil en résidence et préachat

Durée : 2 semaines + 2 représentations publiques

Période: janvier — août 2025

Date limite de réception des candidatures : 15 avril 2024

Chaque saison, le CCHAR accueille en résidence des compagnies et artistes suisses en création pour la rue et l'espace public.

Ces temps de résidence permettent aux artistes d'approfondir leur recherche, de travailler au plateau ou dans les rues de La Chaux-de-Fonds, d'effectuer leurs premières présentations publiques.

MODALITES

A qui s'adresse cet appel ?

- Aux créateur·trice·s professionnel·le·s qui travaillent en rue, en espace public, hors les murs, site spécifique, lieux non dédiés, théâtre contextuel...
- Aux artistes suisses, ou domicilié·e·s en Suisse, au moment du dépôt de la candidature. Si le projet est une œuvre de collaboration, la moitié au moins des créateur·ice·s doivent être Suisses, ou domicilié·e·s en Suisse.
- Dans toutes les disciplines : danse, théâtre, cirque, marionnette, clown, théâtre d'objets, performance....
- Dans toutes les langues

Sélection :

Le comité de sélection est composé de professionnel·le·s des arts de la scène et de l'équipe du CCHAR. Il est attentif à divers critères, dont :

- l'esthétique et le contenu de chaque projet
- la faisabilité technique et financière
- la variété des disciplines et des formats
- les publics concernés
- la parité femmes / hommes / iels
- les compagnies émergentes / les compagnies confirmées

Le CCHAR est reconnu par la SSA comme lieu de résidence de création.

Les apports du CCHAR :

La compagnie est accueillie pendant **deux semaines**. Les résidences se clôturent par des représentations publiques. Les apports du CCHAR se traduisent par :

- La mise à disposition d'une salle de répétition
- La mise à disposition d'un appartement de résidence
- Un soutien à la communication (newsletter, annonces, programmes)
- L'envoi des invitations professionnelles
- La négociation des conditions d'utilisation de l'espace public et le paiement des droits
- Le préachat de 2 représentations ; le montant dépend du nombre de personnes impliquées lors de la résidence
- Le paiement des droits d'auteur
- L'animation d'échanges avec le public accompagnée par la méthode Feed Back*
- La prise en charge d'une journée de travail et d'échanges avec un-e metteur-euse en scène expérimenté-e ou un-e dramaturge, selon projet, avec ou en-dehors de la présence du public
- La prise en charge d'une séance avec un photographe professionnel et la mise à disposition des clichés pour une utilisation sur les réseaux
- Selon les projets, des actions de médiation en amont et/ou des temps de rencontres avec les publics qui peuvent faire l'objet d'un accompagnement par nos équipes
- La représentation et la valorisation des projets sélectionnés sur les festivals suisses et étrangers, rencontres professionnelles, jurys, salons, programmes de coopération.

* Il s'agit d'un protocole simple qui permet de structurer les échanges suite à la présentation d'une étape de travail artistique.

Les périodes de résidences 2025 sont les suivantes :

I – 13 au 24 Janvier

V – 6 au 19 avril

II – 2 au 15 février

VI - 27 avril au 10 mai

III - 23 février au 8 mars

VII – 18 au 31 mai

IV – 16 au 29 Mars

VIII - 15 jours avant la Plage

Conditions :

Le CCHAR s'engage par une convention qui fixe de façon détaillée la nature et le montant de ses engagements. La compagnie s'engage à mentionner le soutien du CCHAR et de ses partenaires.

CANDIDATURES :

Les candidatures sont ouvertes du 1er mars au 15 avril 2024 à minuit, pour des résidences entre janvier et août 2025, sur le site <https://cchar.ch/>

Merci de bien vouloir nous transmettre un dossier de création + budget + (pré)fiche technique à postulation@cchar.ch et remplir le formulaire suivant :

<https://form.jotform.com/241006174185046>

Le CCHAR

Créé en 2020, le CCHAR a pour objectif de promouvoir les arts de la rue suisses, en Suisse et à l'étranger ; il mène des actions de création, production, programmation, diffusion, formation, projets de territoire et de quartier. Le public est également au cœur du processus, puisque les histoires, spectacles, performances lui sont toutes destinées et se construisent grâce à lui.

Implanté à La Chaux-de-Fonds, le CCHAR a vocation à travailler avec des acteurs de toute la Suisse et développe des partenariats transfrontaliers et internationaux. Le CCHAR est au bénéfice d'un conventionnement avec le Canton de Neuchâtel et reçoit le soutien de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Notre équipe est composée d'une coordinatrice artistique, une responsable formation et communication, une administratrice, et ponctuellement d'une régisseuse (2 EPT).

Contact :

Jennifer Wesse Moser

coordination@cchar.ch

☎ +41 78.883.76.75